

Synthèse des questions au maître d'ouvrage

Questions de ...	Date de transmission à VNF	Document concerné	Synthèse de la question	Date Réponse VNF	Synthèse de la réponse (informations plus complètes dans le mémoire en réponse de VNF)
Commission d'enquête (CE)	27/05/2026	Étude impact, page 16	Q1 : erreur rose des vents	19/06/26	L'étude sera corrigée avec une rose des vents localisée au projet Absence d'incidences sur l'étude d'impact
CE	27/05/2026	Étude impact, page 21	Q2 : date d'achèvement des PPRI	19/06/26	Une fois approuvés, les PPRI demeurent en vigueur jusqu'à leur éventuelle révision ou modification.
CE	27/05/2026	Étude impact, page 28	Q3 : qualité des eaux superficielles	19/06/26	La mention « bon potentiel écologique depuis 2021 » du canal du Centre, masse d'eau artificielle, signifie que cette masse d'eau atteint l'objectif environnemental qui lui est applicable par le le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027
CE	27/05/2026	Étude impact, page 30	Q4 : carte hydrologique	19/06/26	La carte hydrologique est complétée avec les retenues d'eau dédiées à l'alimentation du canal (cf. Annexe 1)
CE	27/05/2026	Étude impact, page 46	Q5 : sites N2000	19/06/26	La fusion des deux sites N2000 Vallée de la Loire est intervenue après la rédaction de l'étude d'impact. Elle est sans effet sur l'analyse des enjeux Natura 2000 et sur les conclusions de l'évaluation des incidences réalisée dans le cadre du projet.
CE	27/05/2026	Étude impact, page 75	Q6 : inventaires faune flore	19/06/26	Les inventaires sont réalisés avant chaque dragage et localisés sur le site à draguer. Ils font l'objet d'une visite de terrain et concernent l'ensemble des points à analyser : un exemple (fiche d'incidence dragage Crissey) est fourni pour illustrer la méthode utilisée.
nCE	27/05/2026	Étude impact, page 94	Q7 : trafic fluvial marchand	19/06/26	L'arrêt du trafic marchand a été multifactoriel, avec notamment la fermeture des Houillères de Blanzy. Le projet est donc construit sur la base des usages actuellement observés (<i>navigation de plaisance, activités touristiques et besoins de gestion de l'infrastructure</i>).
CE	27/05/2026	Étude impact, page 102	Q8 : mouillage	19/06/26	La diminution éventuelle du mouillage de 2m à 1,60m ne remettra pas en cause les conclusions de l'étude d'impact, basée sur l'hypothèse la plus exigeante en terme de volumes de

					sédiments à mobiliser.
CE	27/05/2026	Étude impact, page 113	Q9 : climatologie et report modal	19/06/26	Les développements de l'étude d'impact relatifs à la diminution de l'empreinte carbone par substitution du transport routier au transport fluvial ne sont pas applicables au canal du Centre qui est utilisé uniquement à des fins touristiques.
CE	27/05/2026	Étude impact, page 130	Q10 : espèces envahissantes	19/06/26	La détection des espèces envahissantes fait l'objet de la mesure E3 du dossier. Elle est réalisée lors de la visite de terrain prévue dans le cadre des fiches d'incidence (cf réponse question 6). La mesure E3 prévoit également diverses précautions de gestion et un bilan annuel des dragages.
CE	27/05/2026	Étude impact, page 135	Q11 : inventaires faune flore	19/06/26	Les inventaires comprennent : - une analyse des données bibliographiques disponibles - une reconnaissance de terrain - des investigations écologiques ciblées réalisées par des bureaux d'étude spécialisés avec une visite de terrain au printemps.
CE	27/05/2026	Étude impact, page 136	Q12 : comité de suivi	19/06/26	VNF n'envisage pas d'associer des représentants des usagers au comité technique de suivi.
CE	27/05/2026	Étude impact, page 138	Q13 : bilan mi-parcours	19/06/26	Le bilan à mi-parcours sera réalisé au bout de 5 années de mise en œuvre et pas forcément après la 5ème opération de dragage comme indiqué dans l'étude d'impact.
CE	27/05/2026	Description du projet, page 44	Q14 : analyse des sédiments	19/06/26	Les analyses sont considérées comme représentatives pendant une durée de quatre ans à cinq ans, sous réserve d'un contexte stable.
CE	27/05/2026	Description du projet, page 48	Q15: présence de cadmium	19/06/26	La concentration de Cadmium dans les sédiments (8 mg/kg) est supérieure au seuil S1, seuil réglementaire pour les modalités de gestion des sédiments. Cependant le seuil de dangerosité pour la santé étant de 530 mg/ kg, les sédiments extraits sont classés en déchets non dangereux.
CE	27/05/2026	Description du projet, page 52	Q16 : tableau de suivi	19/06/26	Le tableau sera complété en précisant l'année de réalisation des dragages.

CE	27/05/2026	Description du projet, page 67	Q17 : évolution des sédiments	19/06/26	Absence de série d'analyses géolocalisée sur le même secteur. Les éventuelles contamination restent généralement confinées à leur secteur d'origine.
CE	27/05/2026	Description du projet, page 69	Q18 : hauteur de mouillage	19/06/26	Le mouillage reste fixé à 2m qui est la hauteur réglementaire à ce jour.
CE	27/05/2026	Description du projet, page 84	Q19 : programme des opérations	19/06/26	Les analyses sédimentaires ne figurent pas au programme annuel du plan de gestion. Elles sont prévues par la procédure d'élaboration des fiches d'incidence mentionnées en réponse à la question 6.
CE	27/05/2026	Description du projet, page 86	Q20: écoute usagers	19/06/26	L'écoute des usagers est organisée deux fois par an dans le cadre des commissions locales des usagers.

[illegible]